



Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 26 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le 26 Février, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Belleu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MONTARON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 9 Février 2018

Présents : M. MONTARON Philippe, Mme DEMKO Nadine, Mme LECAMP Josette, Mme KEATES Patricia, M. RENAUD Robert, Mme FORSTER Céline, Mme LEFEVRE Blandine, M. STOCKINGER Jean-Luc, Mme LEMOINE Marie-Thérèse, Mme SOBATA Thérèse, Mme DEHAUT Hélène, M. BEZIN Jean-Marc, Mme JAGER Ginette, M. CEGALERBA Jean-Claude, M. LEDUC Bernard, Mme COULON Noëlle, Mme PASCAL Viviane, M. SAVOYEN Nicolas, M. LALU Hervé.

Représentés :

M. BEAUDON Alain donne pouvoir à M. STOCKINGER Jean-Luc
M. DE ROBERTIS Jean-Marie donne pouvoir à Mme DEMKO Nadine
M. PERRY Pascal donne pouvoir à M. RENAUD Robert
M. LESUEUR Michel donne pouvoir à Mme LECAMP Josette
M. STRAMANDINO François donne pouvoir à M. MONTARON Philippe

Absents excusés :

Mme BONVARLET Brigitte

Absentes :

Mme HERBELIN Amandine
Mme TAQUOY Marie-Christine

Le procès-verbal de la séance du lundi 11 Décembre 2017 a été adopté.

M. RENAUD Robert est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Débat d'orientation budgétaire
- Approbation attribution de compensation
- Acquisition de terrain rue de la surenchère
- Tarifs des animations culturelles
- Admission en non-valeur
- Prêt a moyen terme : extension et restructuration de la mairie de Belleu
- DETR : aménagement extérieur mairie et école Léo Lagrange
- Aisne partenariat investissement : aménagement extérieur mairie et école Léo Lagrange
- DETR : équipements police municipale
- DETR : extension de l'école maternelle les tournelles
- Aisne partenariat investissement : extension de l'école maternelle les tournelles
- Aisne partenariat investissement : réparation du mur de l'église saint André
- Aisne partenariat investissement : mairie
- Création d'un poste de non-titulaire
- Questions et informations diverses.
- Date du prochain Conseil Municipal

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE :

Une présentation des données fiscales et comptables sont mises à la connaissance du Conseil Municipal (synthèse de la loi de finance 2018, orientations budgétaires, indicateurs financiers...) ainsi que le plan pluriannuel d'investissement.

Monsieur le Maire présente les principaux projets d'investissement qui seront programmés en 2018 :

- Des études pour la réhabilitation de la route de Château-Thierry, l'enfouissement des réseaux est terminé dans les rues adjacentes (rue Albert Belet ...)
- Première phase de la Rue Robert Cappe
- Equipement de la Police Municipale
- Aménagement mairie et école Léo Lagrange
- Extension de l'école maternelle Les Tournelles
- Fin des travaux concernant l'agrandissement, l'accessibilité et de l'amélioration de l'accueil du public de la Mairie.
- Suite de la réhabilitation du quartier des Deux Lions

Rappel des restes à réaliser de 2017 sur 2018

RESTES A REALISER 2017					
DEPENSES			RECETTES		
102016	Mairie	487 000.00	102016	Mairie (DETR, FSIL)	300 000,00
22017	Travaux Bâtiments	17 000.00			
32016	Matériel 2016	11 500.00			
42015	Etudes	34 960.00			
42017	Achats de Terrains	99 900.00			
52017	Achats de véhicules	21 600.00			
62016	Vidéo-surveillance	150 000.00	62016	Vidéosurveillance	30 000,00
62017	Police Municipale	10 000.00			
72015	Achats de Terrains	60 000.00			
82017	Phase 2 2 lions	2 000 000.00	82017	Phase 2 2 lions	800 000.00
12016	Voirie	10 000.00			
	Total	2 901 960.00		Total	1 130 000,00

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un débat sur le vote des taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, confirme à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé conformément à la législation en vigueur, chacun ayant pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler son opinion.

APPROBATION ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Suite au Conseil Communautaire du 18 Janvier 2018, l'attribution de compensation de la ville de Soissons et de Berzy le Sec a été révisée.

Cette révision est la suite de l'engagement pris en Conseil Communautaire suite à la prise en charge financière de nouvelles compétences (GEMAPI, ruissellement et érosion des sols et financement du festival Berzy'k).

Suite à cette révision, il convient d'approuver les attributions de compensation 2018 révisées. Pour la commune de Belleu aucun changement n'est prévu pour l'année 2018.

Attribution de Compensation Commune de Belleu	
2017	90 595,12 €
2018	90 595,12 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve les attributions de compensation 2018.

ACQUISITION DE TERRAIN RUE DE LA SURENCHERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la municipalité souhaite faire l'acquisition des terrains suivants afin de régulariser la situation foncière sur la rue de la Surenchère.

Terrain cadastré	Superficie en m2
AA 236	81
AA 238	67
AA 224	50
AA 240	13
AA 242	71
AA 226	85
AA 228	78
AA 230	80
AA 232	80
AA 234	59

Ces terrains sont rétrocédés à la commune.

Monsieur le Maire précise que la somme est prévue au budget de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains.

TARIFS DES ANIMATIONS CULTURELLES

Les tarifs pour les différentes animations culturelles de la commune sont :

Animations Culturelles	Prix
Spectacle de Laura LAUNE du Dimanche 27 Mai 2018	25€ la place
Thé Dansant	10€ la place

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les tarifs des animations culturelles de la ville de Belleu.

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe que, sur proposition de Madame le Trésorier par courrier explicatif, il convient de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

Année	Numéro du titre	Article	Objet	Montant
2017	459	7067	Garderie	1.60
2015	349	7067	Garderie	36.00
2017	318	7067	Garderie	1.60
2017	207	7067	Garderie	1.60
2015	808	7067	Garderie	3.00
2017	168	7067	Garderie	1.60
2017	248	7067	Garderie	1.60
			TOTAL	47.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à inscrire ces non-valeurs aux articles budgétaires correspondants.

PRET A MOYEN TERME : EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE DE BELLEU

Monsieur le Maire donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir une demande de prêt complémentaire concernant le projet d'extension et de restructuration de la Mairie de Belleu.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à près de 1 500 000.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

- 1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,
- 2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis :	1 500 000.00	€
Subvention (s) :	335 407.10	€
Court terme FCTVA	0.00	€
Autofinancement	0.00	€
Emprunt sollicité au C.A.M. :* PRET MOYEN TERME 750 000.00		€

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 750 000 Euros, au *taux fixe en vigueur à la signature du contrat* et dont le remboursement s'effectuera en **15 années à partir de 2018 par périodicités trimestrielles Frais de dossier : 0.10%**,

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. MONTARON Philippe, Maire de Belleu, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

DETR : AMENAGEMENT EXTERIEUR MAIRIE ET ECOLE LEO LAGRANGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de rénovation et d'aménagements extérieur doivent être réalisés devant la Mairie ainsi que devant et à l'intérieur de l'école Léo Lagrange (murs, clôtures, portail, cour d'école et aménagements paysagers).

Le montant de ces travaux, compte tenu de la configuration des lieux s'élèverait à 96 398,60 €HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financiers	Coût travaux	Taux	Subvention
DETR	96 398.60	45 %	43 379.37
Commune de Belleu	96 398.60	55 %	53 019.23
TOTAL		100,00%	96 398.60

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander la DETR auprès des services de l'Etat pour la rénovation et l'aménagement extérieur devant la Mairie ainsi que devant et à l'intérieur de l'école Léo Lagrange (murs, clôtures, portail, cour d'école et aménagements paysagers).

AISNE PARTENARIAT INVESTISSEMENT : AMENAGEMENT EXTERIEUR MAIRIE ET ECOLE LEO LAGRANGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de rénovation et d'aménagements extérieur doivent être réalisés devant la Mairie ainsi que devant et à l'intérieur de l'école Léo Lagrange (murs, clôtures, portail, cour d'école et aménagements paysagers).

Le montant de ces travaux, compte tenu de la configuration des lieux s'élèverait à 96 398,60 €HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financiers	Coût travaux	Taux	Subvention
API	96 398.60	20 %	19 279.72
Commune de Belleu	96 398.60	80 %	77 118.88
TOTAL		100,00%	96 398.60

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander une aide au sein du dispositif Aisne Partenariat Investissement auprès des services du Département de l'Aisne pour la rénovation et l'aménagement extérieur devant la Mairie ainsi que devant et à l'intérieur de l'école Léo Lagrange (murs, clôtures, portail, cour d'école et aménagements paysagers).

DETR : EQUIPEMENTS POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'équiper la Police Municipale.

Le montant s'élèverait à 8 178,23 €HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Coût	Taux	Subvention
DETR	8 178.23	55 %	4 498.02
Commune de Belleu	8 178.23	45 %	3 680.21
TOTAL		100,00%	8 178.23

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander la DETR auprès des services de l'Etat pour l'équipement de la Police Municipale.

DETR : EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE LES TOURNELLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'agrandissement doivent être réalisés à l'école maternelle Les Tournelles afin d'accueillir une nouvelle classe à la rentrée prochaine.

Le montant de ces travaux, compte tenu de la configuration des lieux s'élèverait à 35 737,50 €HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Coût travaux	Taux	Subvention
DETR	35 737.50	45 %	16 081.87
Commune de Belleu	35 737.50	55 %	19 655.63
TOTAL		100,00%	35 737.50

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander la DETR auprès des services de l'Etat pour les travaux d'agrandissement de l'école maternelle Les Tournelles.

AISNE PARTENARIAT INVESTISSEMENT : EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE LES TOURNELLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'agrandissement doivent être réalisés à l'école maternelle Les Tournelles afin d'accueillir une nouvelle classe à la rentrée prochaine.

Le montant de ces travaux, compte tenu de la configuration des lieux s'élèverait à 35 737,50 €HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Coût travaux	Taux	Subvention
API	35 737.50	20 %	7 147.50
Commune de Belleu	35 737.50	80 %	28 590.00
TOTAL		100,00%	35 737.50

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander une aide au sein du dispositif Aisne Partenariat Investissement auprès des services du Département de l'Aisne pour les travaux d'agrandissement de l'école maternelle Les Tournelles.

AISNE PARTENARIAT INVESTISSEMENT : REPARATION DU MUR DE L'EGLISE SAINT ANDRÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de réparation doivent être réalisés à l'église Saint André car le mur est en train de s'écrouler.

Le montant de ces travaux, compte tenu de la configuration des lieux s'élèverait à 17 441.00 €HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Coût travaux	Taux	Subvention
API	17 441.00	30 %	5 232.30
Commune de Belleu	17 441.00	70 %	12 208.70
TOTAL		100,00%	17 441.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander une aide au sein du dispositif Aisne Partenariat Investissement auprès des services du Département de l'Aisne pour la réparation du mur de l'église Saint André

AISNE PARTENARIAT INVESTISSEMENT : MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'agrandissement et de mise en accessibilité doivent être réalisés au sein de la mairie.

Le montant de ces travaux, compte tenu de la configuration des lieux s'élèverait à 1 258 236,31€HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Coût travaux	Taux	Subvention
API	1 258 236.31	20 %	251 647.26
DETR + FSIL	1 258 236.31	30 %	377 470.89
Commune de Belleu	1 258 236.31	50 %	629 118.15
TOTAL		100,00%	1 258 236.31

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander une aide au sein du dispositif Aisne Partenariat Investissement auprès des services du Département de l'Aisne pour l'agrandissement et la mise en accessibilité de la Mairie.

CRÉATION D'UN POSTE DE NON-TITULAIRE

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.

Considérant la nécessité de créer un emploi de non titulaire d'adjoint administratif (secrétariat et accueil du public), en raison du non-renouvellement de son contrat CUI-CAE,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi de non titulaire d'adjoint administratif (secrétariat et accueil du public), à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 347.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DECIDE : la création d'un emploi de non titulaire d'adjoint administratif (secrétariat et accueil du public), à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget,

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Statistiques de la délinquance et interventions des sapeurs-pompiers

Présentation des statistiques de la délinquance sur la commune pour Novembre, Décembre 2017 et Janvier 2018.

Présentation des statistiques d'intervention des sapeurs-pompiers sur la commune en 2017.

- Ouverture programmée d'une classe supplémentaire aux écoles maternelles (Tournelles)

Suite à la rencontre avec Monsieur l'inspecteur d'académie, une ouverture de classe est fortement pressentie à l'école maternelle des Tournelles.

- Courrier de Monsieur le Président de la République en réponse au courrier de Monsieur le Maire « Au Secours ».

- Le courrier aux délégués de classe de l'Ecole Léo Lagrange a été envoyé pour collecter leurs souhaits pour l'aménagement de leur cour d'école.

- Arrivée des compteurs LINKY sur la commune / Zone EDF sur le bas de la commune.

*** Rappel des spectacles, cérémonies et animations sur la Commune**

Soirée JAZZ – Repas et concert le vendredi 16 mars au profit des Restos du Cœur de Soissons

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Fin Mars, Début Avril 2018.

FIN DE SEANCE à 20h00